

**Commission économique pour l'Europe**

## Conférence des statisticiens européens

**Soixante-quatrième réunion plénière**

Paris, 27-29 avril 2016

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

**Rapports, directives et recommandations élaborés  
sous les auspices de la Conférence****Extrait du rapport final de l'Équipe spéciale sur la mesure  
des migrations circulaires – Définir et mesurer les migrations  
circulaires****Note de l'Équipe spéciale sur la mesure des migrations circulaires***Résumé*

Le présent document constitue un extrait du rapport final de l'Équipe spéciale sur la mesure des migrations circulaires intitulé *Définir et mesurer les migrations circulaires*. Il dresse le tableau des concepts et définitions en vigueur et des différents aspects et principaux enjeux d'une définition statistique des migrations circulaires.

L'Équipe spéciale avait pour objectif d'élaborer une proposition de définition statistique internationale commune des migrations circulaires. L'Équipe, présidée par le représentant du Mexique, comprenait des représentants d'Israël, de l'Italie, de la Norvège, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, d'Eurostat, de l'Organisation internationale pour les migrations, de l'Office suédois des migrations et de la Commission économique pour l'Europe. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a examiné son rapport en février 2016 et a décidé de le communiquer pour consultation par voie électronique. Ce rapport est disponible en ligne à l'adresse : [www.unece.org/index.php?id=40939#](http://www.unece.org/index.php?id=40939#/).

Le texte intégral du rapport a été adressé par courrier électronique à tous les membres de la Conférence des statisticiens européens. En cas de retours positifs, il sera présenté pour approbation à la réunion plénière de 2016 de la Conférence.



## I. Introduction

1. La migration circulaire est un sujet dont l'importance ne cesse de croître et qu'il importe d'approfondir pour élaborer des politiques pertinentes. Le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)<sup>1</sup> considère que le fait d'encourager la migration circulaire est l'une des clefs permettant d'augmenter la contribution de la migration internationale au développement. Désormais, il s'agit aussi d'une priorité pour de nombreux pays d'origine, qui y voient un moyen de faire en sorte que leurs ressortissants n'émigrent que de manière temporaire.

2. La migration circulaire est souvent perçue comme une proposition triplement gagnante, apportant des bénéfices tant aux pays d'origine qu'aux pays de destination, ainsi qu'aux migrants eux-mêmes. Dans les pays de destination, elle peut contribuer à atténuer les besoins de main-d'œuvre et à augmenter la production économique. Dans les pays d'origine, elle peut aider à soulager le chômage, apporter un capital à la fois financier et humain (s'agissant des compétences et des ressources rapportées dans le pays), et atténuer la perte de population due à l'émigration. Les migrants aussi sont gagnants, grâce à l'augmentation de leurs revenus, à l'acquisition d'expérience professionnelle et au développement de leurs aptitudes. Toutefois, les statistiques officielles ne rendent pas bien compte de la migration circulaire et l'ampleur du phénomène est donc difficile à évaluer.

3. Le rapport de synthèse du Réseau européen des migrations (REM) intitulé « Temporary and Circular Migration : empirical evidence, current policy practice and future options in EU Member States » (2011) montre l'intérêt qu'il y a à développer une compréhension partagée de la notion de migration temporaire et circulaire, première étape vers une définition commune permettant de recueillir des données. Le rapport insiste sur l'absence de statistiques comparables et d'une définition statistique commune des notions de migration temporaire et circulaire au sein de l'Union européenne, et souligne que les méthodes actuelles de collecte des données ne sont pas adaptées pour appréhender ces formes de migration. En particulier, il note le manque général de données longitudinales permettant de suivre les parcours individuels de migration dans le temps.

4. La mesure de la migration circulaire s'avère particulièrement difficile du fait que cette migration est souvent corrélée à des séjours de courte durée qui ne sont pas forcément enregistrés par l'administration, ou ne le sont que rarement, surtout si un permis de séjour a déjà été accordé pour un précédent séjour ou si l'intéressé possède la nationalité des pays dont il provient ou vers lesquels il migre (double nationalité, ou nationalité multiple). Une autre difficulté considérable de la définition et de la mesure de la migration circulaire tient à ce que, de par sa nature même, la migration circulaire n'est pas un événement isolé qui se produirait à un moment donné, mais consiste plutôt en une série de plusieurs événements se déroulant au cours d'une période spécifique. Les statistiques nationales sur les déplacements temporaires et de courte durée demeurent largement incompatibles en raison de la diversité des définitions de la longueur du séjour (Commission économique pour l'Europe, 2012). En outre, les définitions de la migration circulaire sont également très variables. Afin de produire des données statistiques comparables et d'analyser l'incidence

---

<sup>1</sup> Le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) a été fondé en 2007 à l'initiative des États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour travailler sur les liens entre migration et développement. Il s'agit d'un processus informel, non contraignant, volontaire et dirigé par les gouvernements, reconnaissant les limites d'une approche strictement nationale des questions migratoires. Il inclut tant des gouvernements que des représentants de la société civile. Pour plus d'informations, voir [www.gfmd.org](http://www.gfmd.org).

de la migration circulaire sur le développement, les pays ont besoin d'avoir une définition commune.

5. Pour rendre ce concept opératoire, il faudrait au minimum définir la durée du séjour dans le pays de destination et la fréquence des déplacements. La production de statistiques de qualité nécessite de préciser définition, période de référence, normes et sources de mesure. Il est donc indispensable d'élaborer de meilleures normes et définitions en matière de migration circulaire, et de la distinguer clairement des notions connexes de migration de courte durée, migration temporaire et migration de retour.

6. En 2012, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens<sup>2</sup> a examiné le rapport final de l'Équipe spéciale pour l'analyse des estimations des migrations internationales au regard des différentes définitions de la durée du séjour (Commission économique pour l'Europe, 2012), qui recommandait, entre autres, d'élaborer une proposition de définition statistique internationale commune de la migration circulaire. Le Bureau a approuvé le rapport et a approfondi l'analyse des notions statistiques de migration de courte durée, migration de retour et migration circulaire (Commission économique pour l'Europe, 2013). Il a ensuite constitué en février 2013 une nouvelle Équipe spéciale de la mesure de la migration circulaire, chargée d'élaborer une proposition de définition statistique internationale commune de la migration circulaire. Le présent rapport expose les résultats de ce travail.

7. La section II du présent document présente les principales définitions des statistiques relatives aux migrations internationales et examine comment la migration circulaire a été encadrée et définie dans différents contextes. La section III analyse les cinq caractéristiques suivantes de la migration circulaire : répétition du déplacement (fréquence), directionnalité, durée, but ou motif du déplacement, et incidence sur le développement. La section IV est consacrée aux principaux enjeux ; elle comprend des propositions de définition statistique de la migration circulaire, suivies par les conclusions. Des exemples de mise en application des définitions proposées sont présentés au chapitre 5 du rapport intégral, avec des retours d'expérience de l'Italie et de la Suède.

## II. Notions et définitions actuelles

### A. Les différents types de migration

8. Les Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales de l'ONU de 1998 définissent les migrants de longue durée, les migrants de courte durée et les migrants qui retournent dans leur pays d'origine :

**Un migrant de longue durée** est une « *personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins un an (12 mois), de façon que le pays de destination devienne effectivement son nouveau pays de*

<sup>2</sup> La Conférence des statisticiens européens se compose des organismes nationaux de statistique de la région de la CEE (pour connaître les pays membres de la CEE, se reporter à l'adresse : [www.unece.org/oes/nutshell/member\\_states\\_representatives.html](http://www.unece.org/oes/nutshell/member_states_representatives.html)) auxquels viennent s'ajouter les pays ci-après : Australie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Japon, Mexique, Mongolie, Nouvelle-Zélande et République de Corée. Les principales organisations internationales actives dans le domaine de la statistique dans la région de la CEE participent aussi aux travaux. C'est notamment le cas des organisations suivantes: Office statistique de l'Union européenne (Eurostat), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT), Fonds monétaire international (FMI) et Banque mondiale.

*résidence habituelle. Du point de vue du pays de départ, la personne sera un émigrant de longue durée et du point de vue du pays d'arrivée, la personne sera un immigrant de longue durée. ».*

**Un migrant de courte durée** est une « *personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins trois mois mais de moins d'un an (12 mois) à l'exception des cas où le voyage dans ce pays est effectué à des fins de loisirs, de vacances, de visites à des amis ou à de la famille, d'affaires, de traitement médical ou de pèlerinage religieux. ».*

**Les migrants de retour** sont les « *personnes qui retournent dans le pays dont elles ont la nationalité après avoir été des migrants internationaux (de longue durée ou de courte durée) dans un autre pays et qui ont l'intention de rester dans leur pays au moins un an. ».*

9. L'OCDE pose une autre définition de la migration de retour selon laquelle le pays de destination doit être le même que le pays d'origine initial. La différence tient à ce que cette définition se focalise sur le pays de naissance et non sur le pays de nationalité pour caractériser les migrants qui retournent dans leur pays d'origine.

10. Les expressions « migration temporaire » et « migration circulaire » ne sont pas définies par les recommandations de l'ONU. Le Réseau européen des migrations (REM) définit, en 2011, la migration circulaire comme « une suite de migrations légales effectuées à plusieurs reprises par la même personne entre deux pays ou plus ». Selon le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) (2008), la migration circulaire peut être définie comme « le déplacement temporaire et récurrent de personnes entre deux ou plusieurs pays principalement pour travailler ou étudier ». Le FMMD distingue la migration circulaire de notions comme la migration permanente ou la migration temporaire, dans la mesure où ces notions ont un caractère plus linéaire et plus statique.

11. Selon le REM, la migration temporaire est limitée à un seul mouvement d'aller-retour, avec un séjour limité dans le pays de destination (ou, en l'occurrence, dans l'Union européenne), alors que la migration circulaire est un mouvement d'aller-retour répété entre le pays de destination et le pays d'origine. La migration circulaire est perçue comme un type de migration temporaire dans lequel le séjour temporaire dans le pays de destination est réitéré. La migration circulaire recouvre aussi la notion de migration de retour, puisque le retour fait partie du mouvement circulaire.

## **B. Définitions et conceptualisations de la migration circulaire dans les ouvrages spécialisés**

### **1. Typologies et aspects du concept de migration circulaire**

12. Agunias et Newland (2007) proposent une typologie des migrations circulaires qui peut servir d'exemple pour une approche assez large et englobante du phénomène. Les auteurs font la distinction entre migration permanente et migration temporaire, ainsi qu'entre retour temporaire et retour définitif. Selon cette matrice, quatre grands types de migration circulaire peuvent être distingués:

- a) Migration permanente et retour définitif : migrants qui effectuent un long séjour à l'étranger puis retournent définitivement dans leur pays d'origine ;
- b) Migration permanente et retour temporaire : migrants qui ont émigré pour toujours mais qui reviennent dans leur pays d'origine pour des séjours temporaires ;
- c) Migration temporaire et retour définitif : migrants qui ne séjournent à l'étranger que pour peu de temps puis rentrent définitivement dans leur pays ;

d) Migration temporaire et retour temporaire : migrants qui font régulièrement des allers retours entre deux pays ou plus.

13. Selon cette typologie, tous les mouvements migratoires qui comportent au moins deux passages de frontière relèvent de la migration circulaire – conception plutôt large et inclusive.

14. Fargues (2008) propose une définition plus étroite et plus précise selon laquelle, pour être qualifiée de circulaire, une migration doit répondre aux six critères suivants:

- a) Résidence temporaire (permis de séjour d'une durée limitée) ;
- b) Option de renouvellement (possibilité d'entrées multiples dans le pays de destination) ;
- c) Circularité (liberté de mouvement entre les pays d'origine et de destination durant la période de séjour) ;
- d) Légalité du séjour ;
- e) Protection des droits des migrants ;
- f) Satisfaction d'un besoin (temporaire) de main-d'œuvre du pays de destination comme but principal du déplacement.

15. La définition de Fargues est donc beaucoup plus restrictive que celle d'Agunias et Newland. En insistant par exemple sur la protection des droits des migrants, elle comporte des éléments normatifs en sus des éléments descriptifs plus « neutres », comme le caractère temporaire du séjour.

16. Le projet METOIKOS<sup>3</sup> a étudié les liens entre les différents types de migrations circulaires ainsi que les processus d'intégration dans le pays de destination et de réintégration dans le pays d'origine. Dans le cadre de cette étude, Triandafyllidou (2010) a proposé quatre dimensions pour définir la migration circulaire : l'espace, le temps, la répétition et le champ d'activité. La dimension espace se rapporte au passage d'une frontière, alors qu'en termes temporels, la migration circulaire suppose des séjours d'une durée limitée pouvant aller de plusieurs semaines à plusieurs années, à l'exception des séjours d'une décennie ou plus. Quant à la répétition, l'auteur indique qu'il faut au moins deux aller-retours entre le pays d'origine et le pays de destination pour caractériser la migration circulaire. Le champ d'activité de la migration circulaire ne concerne pas seulement l'emploi salarié, mais plus généralement des activités économiques telles que l'emploi, le commerce ou l'investissement.

## 2. Migration spontanée et migration facilitée

17. On fait parfois une distinction générale entre la migration circulaire en tant que phénomène se déroulant dans un cadre organisé et contrôlé (comme les accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre conclus entre tel et tel pays), et des passages de frontière plus « spontanés », « naturels » et incontrôlés.

18. Le REM (2011) a examiné les données empiriques, la politique actuelle et les perspectives envisageables en matière de migrations temporaire et circulaire dans 24 États membres de l'Union européenne. Selon ses conclusions, il existe un type de migration circulaire régulé, correspondant par exemple aux migrants qui se rendent dans un pays

<sup>3</sup> En 2010-2011, le projet de recherche METOIKOS mené par le Centre Robert Schuman d'études supérieures de l'Institut universitaire européen de Florence a étudié les modèles de migration circulaire dans trois régions européennes: Europe du Sud-Est et Balkans, Europe du Sud-Ouest et Maghreb, et Europe centrale et orientale.

membre pour y travailler de manière temporaire ou saisonnière, et un type de migration plus « spontané ». La « migration circulaire spontanée » désigne les personnes qui décident de leur propre chef de se rendre ou non dans un autre pays, de la durée de leur séjour, de revenir ou non dans leur pays d'origine, et finalement de repartir. Cette migration circulaire se déroule donc hors des cadres organisés comme le régime des travailleurs saisonniers ou d'autres migrations temporaires au titre d'accords bilatéraux passés entre États.

19. Newland (2009) utilise l'expression « migration circulaire de facto », distinguant ainsi la migration spontanée de celle qui se déroule dans le cadre de programmes officiels.

### 3. Définitions nationales

20. Selon le REM (2011), les États membres de l'Union Européenne ne différencient pas les concepts de migration temporaire et de migration circulaire. Les pays abordent aussi ces phénomènes de manière très variée.

21. L'étude du REM a montré que si la plupart des pays peuvent produire des données concernant la migration temporaire, la situation est bien plus compliquée s'agissant de la migration circulaire. Seuls quelques pays ( l'Allemagne, l'Autriche et la Suède) ont pu proposer des données statistiques sur cette dernière, bien que chaque pays mesure le concept de manière différente. L'étude n'a pas pu trouver d'approche harmonisée de la définition de la migration circulaire parmi les pays membres de l'Union Européenne.

22. Les études par pays du REM insistent sur la difficulté que l'on éprouve à différencier migration temporaire et migration circulaire étant donné que toutes les formes de migration circulaire commencent par des migrations temporaires, mais peuvent acquérir un caractère plus durable avec le temps. Certains pays ont souligné la nécessité de s'accorder d'abord sur une définition uniforme de la migration circulaire afin d'améliorer les méthodes de collecte des données. La définition du REM se limite aux migrants en situation régulière, car les migrants en situation irrégulière ne figurent pas dans les statistiques officielles.

23. L'étude du REM a montré aussi que l'élaboration et la promotion de politiques relatives à la migration temporaire ou circulaire dans les pays membres de l'Union européenne n'en sont encore qu'à leur début. Alors que la plupart des États membres tiennent compte de certains aspects de la migration temporaire ou de la migration circulaire dans leur politique, dans leur législation et dans leurs pratiques, c'est rarement avec l'objectif explicite de promouvoir la circularité. Néanmoins, les évaluations initiales des programmes et politiques en vigueur ont confirmé leurs résultats positifs pour les migrants.

Tableau 1

#### Définitions de la migration circulaire dans les ouvrages spécialisés

<i>Auteur</i>	<i>Définition de la migration circulaire</i>
W. Zelinsky (1971)	La circulation fait référence à des mouvements très divers, souvent de courte durée, de nature répétitive ou cyclique, mais ayant tous en commun l'absence d'intention déclarée de changer de lieu de résidence de manière permanente ou pour longtemps..
J. A. Bustamante (2002), Institut de recherche juridique de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM)	Processus par lequel un migrant, de manière légale ou non, réside alternativement dans son pays d'origine ou son pays de destination, avant de s'établir finalement dans l'un des deux pour des raisons d'âge ou de regroupement familial. Fondée sur la notion de « carrière (parcours) migratoire » définie comme une suite de boucles, complètes ou non.

<i>Auteur</i>	<i>Définition de la migration circulaire</i>
K. O'Neil (2003), Institut de la politique migratoire (États-Unis)	Migrants retournant dans leur pays d'origine une ou plusieurs fois sur une période donnée.
Conseil de l'Union européenne (2007)	Déplacement temporaire et légal de personnes entre un ou plusieurs États membres et certains pays tiers, lors duquel des ressortissants de pays tiers occupent légalement un emploi dans l'Union européenne, ou des personnes résidant légalement dans l'Union européenne se rendent dans leur pays d'origine.
Commission européenne (2007)	Les deux principales formes de migration circulaire les plus adaptées au contexte européen sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Celle de ressortissants de pays tiers résidant dans l'Union européenne. C'est le cas des hommes et des femmes d'affaires ressortissants de pays tiers, qui travaillent dans l'Union européenne et qui souhaitent entreprendre une activité soit dans le pays dont ils sont originaires, soit dans un autre pays tiers ;</li> <li>b) Celle de ressortissants de pays tiers établis en dehors de l'Union européenne. C'est le cas notamment des ressortissants souhaitant occuper un emploi saisonnier ou temporaire au sein de l'Union européenne ou y faire des études avant de rentrer dans leur pays.</li> </ul>
A. Constant et K. F. Zimmermann (2007), Institut international d'études sociales (IZA)	Travailleurs étrangers qui ont quitté l'Allemagne (au moins une fois)
D.R. Agunias et K. Newland (2007), Institut de la politique migratoire (États-Unis)	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Migration permanente et (bien des années après) retour définitif ;</li> <li>b) Migration permanente et retour temporaire ;</li> <li>c) Migration temporaire et retour temporaire ;</li> <li>d) Migration temporaire et retour définitif.</li> </ul> <p>L'expression « migrants permanents » désigne ceux qui ont un droit de résidence permanente dans leur pays d'adoption ou qui en ont la nationalité.</p>
P. Fargues (2008), Consortium pour la Recherche appliquée sur les migrations internationales	Migration temporaire, renouvelable, circulaire, légale, respectueuse des droits des migrants, et organisée de manière à optimiser le marché du travail tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination.

<i>Auteur</i>	<i>Définition de la migration circulaire</i>
Forum mondial sur la migration et le développement (2008), Organisation internationale pour les migrations (2011)	Mouvement fluide de personnes entre des pays, qu'il soit temporaire ou pour une longue durée, qui peut être bénéfique à toutes les parties prenantes s'il se produit volontairement et répond aux besoins du marché du travail des pays d'origine et de destination.
F. P. Vadean et M. Piracha (2009), IZA	Allers retours répétés entre le pays d'origine et un ou plusieurs pays de destination.
Commission suédoise sur la migration circulaire et le développement (Rapports officiels du Gouvernement suédois 2010/2011)	Mobilité aller retour qui peut favoriser le développement du pays d'origine comme du pays d'accueil, tout en bénéficiant aux migrants eux-mêmes.
Réseau européen des migrations (REM, 2011) / Commission européenne	Migration légale effectuée à plusieurs reprises par la même personne entre deux pays ou plus.
P. Wickramasekara (2011) et Réseau de recherche Global Union (GURN)/Organisation internationale du Travail	Migration répétée incluant plus d'une émigration suivie d'un retour. À distinguer de la migration « ponctuelle » qui implique une émigration et un retour définitif, mieux désignée comme « migration de retour ».
F. Constant, O. Nottmeyer et K. F. Zimmermann (2012), Institut international d'études sociales (IZA)	Mouvement systématique et régulier de migrants entre leur pays d'origine et des pays étrangers, généralement pour chercher du travail. Il convient de différencier la migration circulaire de l'émigration ponctuelle ou de l'émigration suivie de retour définitif.
D. Posel et C. Marx (2013)	Fait d'avoir deux ménages
J. Schneider et B. Parusel (2015)	Forme flexible de mouvement répété entre différentes destinations.

## **C. La migration circulaire dans le discours politique national et international**

### **1. Les avantages de la migration circulaire et son incidence sur le développement**

24. Le Forum mondial sur la migration et le développement (2008) décrit la migration circulaire comme un mouvement fluide de personnes entre des pays, qu'il soit temporaire ou de longue durée qui peut, s'il se produit volontairement et répond aux besoins du marché du travail des pays d'origine et de destination, être bénéfique pour toutes les parties prenantes ». Cette définition met en exergue l'hypothèse «triple gagnant» et lie la migration circulaire à la fois au caractère volontaire du déplacement et à l'objectif



professionnel visé. La même définition est utilisée par l'Organisation internationale pour les migrations dans la version anglaise de son glossaire des termes clefs de la migration<sup>4</sup>.

25. D'autres auteurs ont aussi souligné les avantages de la migration circulaire. Selon la Commission européenne (2007), ces avantages tiennent avant tout au transfert de compétences entre les pays en question et à la réduction de l'exode permanent de connaissances et de compétences qui touche les pays en développement (« fuite des cerveaux »). Elle considère que *« de plus en plus fréquemment, la migration circulaire s'impose comme une forme clef de migration qui, si elle est bien gérée, peut aider à réaliser l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre au niveau international, et contribuer ainsi à une répartition plus efficace des ressources disponibles et à la croissance économique »*. L'Organisation internationale pour les migrations et les autres membres du Groupe mondial sur la migration estiment que du point de vue d'un pays d'origine, la migration circulaire peut permettre l'appropriation de nouvelles idées, technologies ou pratiques d'occupation des sols qui peuvent être reproduites dans la communauté d'origine par le biais du transfert d'idées, d'activités de formation et d'efforts de construction des capacités (Groupe mondial sur la migration 2010).

26. Newland (2009) étudie les implications de la migration circulaire en termes de développement humain – que la migration soit naturelle ou encouragée par les États. Elle critique les différentes conceptions et définitions de la migration circulaire, et conclut que cette migration circulaire n'a pas un effet intrinsèquement positif ou négatif sur le développement humain ; son incidence dépend des circonstances dans lesquelles elle survient, des contraintes qui l'accompagnent et du degré de liberté des individus quant à leur propre mobilité.

27. L'Organisation internationale pour les migrations (2013) s'intéresse à l'incidence de la migration sur le développement du point de vue de la mobilité de la main-d'œuvre et de l'adéquation transfrontalière des compétences. L'étude présente un tableau succinct de l'évolution récente de la mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre, et établit les liens entre cette mobilité et le développement dans le pays d'origine comme dans le pays de destination, ainsi qu'aux niveaux régional et mondial. L'étude passe en revue les politiques destinées à renforcer les effets de la mobilité de la main-d'œuvre sur le développement à tous les niveaux. L'Organisation internationale pour les migrations reconnaît que la protection des droits des travailleurs migrants fait partie intégrante de la réalisation du potentiel de la migration au service du développement.

## 2. Promouvoir la migration circulaire

28. La Commission mondiale sur les migrations internationales<sup>5</sup> (Commission mondiale sur les migrations internationales, 2005) a estimé que les gouvernements et les organisations internationales devaient élaborer des politiques et des programmes pour maximiser les effets des migrations de retour et des migrations circulaires sur le développement. Bien qu'elle ne propose pas une définition claire de la notion de migration circulaire, la Commission conclut que *« l'ancien paradigme de l'établissement permanent des migrants fait place progressivement à des migrations temporaires et circulaires »* ; en

<sup>4</sup> [www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/about-migration/key-migration-terms-1.html](http://www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/about-migration/key-migration-terms-1.html) et OIM (2011).

<sup>5</sup> La Commission mondiale sur les migrations internationales a été instituée en 2003 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les Gouvernements de la Suède, de la Suisse, du Brésil, du Maroc et des Philippines. La Commission avait pour mandat de mettre les migrations internationales à l'ordre du jour politique mondial, d'analyser les lacunes dans les approches politiques actuelles de la migration, d'examiner les interconnexions avec d'autres questions ou domaines et de présenter des recommandations au Secrétaire général de l'ONU, aux gouvernements et aux autres parties prenantes.

outre, elle souligne « la nécessité de saisir les opportunités en matière de développement que cet important changement dans le modèle de migration offre aux pays d'origine ».

29. Pour la Commission européenne (2007), la notion de migration circulaire renvoie à une multiplicité de migrations entre un pays d'origine et un pays de réception, normalement dans le contexte du recrutement et de l'emploi temporaire de travailleurs. Elle décrit la migration circulaire comme « une forme de migration gérée de façon à permettre un certain degré de mobilité licite, dans les deux sens, entre deux pays. ». Elle ajoute qu'il y a migration circulaire quand des personnes résidant à l'étranger reçoivent un permis d'immigration et de séjour à durée limitée pour travailler, étudier ou se former, si elles rétablissent leur résidence principale et leur activité principale dans leur pays d'origine à l'expiration du permis.

30. Dans l'Union européenne, la migration circulaire a été avant tout comprise comme un phénomène migratoire devant être promu par la création ou le renforcement d'un cadre juridique spécifique ainsi que par des projets ou programmes particuliers. La Commission européenne (2007) a proposé divers moyens de favoriser la migration circulaire :

*« Une distinction pourrait être opérée entre, d'une part, la mise en place d'un cadre législatif favorisant la migration circulaire et, d'autre part, la possibilité d'élaborer des programmes de migration circulaire. Ces derniers permettraient aux migrants d'entrer dans l'UE pour y travailler, y étudier ou y exercer d'autres activités pendant une durée déterminée. ».*

31. La Commission européenne a reconnu toutefois que les définitions et les formes de migration circulaire étaient variables et que l'Union européenne devait indiquer clairement quelle forme de migration circulaire elle entendait faciliter. Le concept utilisé par la Commission européenne a clairement une connotation juridique.

32. S'inspirant de la position de la Commission, le Conseil « Justice et affaires intérieures » de l'Union européenne a proposé une définition générale de la migration circulaire (Conseil de l'Union européenne, 2007) :

*« La migration circulaire peut être comprise comme le déplacement temporaire et légal de personnes entre un ou plusieurs États membres et certains pays tiers, par lequel les ressortissants du pays tiers occupent légalement des emplois dans l'Union européenne, ou par lequel des personnes résidant légalement dans l'Union européenne se rendent dans leur pays d'origine ».*

33. En 2014, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen ont adopté une directive sur l'emploi saisonnier (Parlement européen/Conseil de l'Union européenne, 2014). Elle instaure entre autres une procédure d'admission simplifiée et uniforme des travailleurs saisonniers originaires de pays tiers, prévoit une durée de séjour maximum (qui doit être fixée par les États membres à cinq mois au minimum et neuf mois au maximum sur une période de douze mois), facilite l'entrée des travailleurs précédemment admis dans l'Union, et régleme les conditions de travail. Le préambule mentionne explicitement la migration circulaire (considérant 34), mais les dispositions (non contraignantes) sur la facilitation de l'entrée, en tant que travailleurs saisonniers, des ressortissants de pays tiers déjà venus dans l'Union européenne sont le seul élément qui ait réellement trait à la circularité. De nombreux travailleurs saisonniers séjournent dans les pays membres de l'Union européenne pour des périodes assez courtes ; on peut donc considérer qu'ils sont engagés dans une mobilité transfrontalière et/ou de court terme et non dans une migration au sens d'un changement de leur lieu de résidence habituel.

34. Wickramasekara (2011) étudie la migration circulaire du point de vue des droits des migrants. L'étude examine l'évolution des formes de migration circulaire et leurs conséquences sur la définition d'une approche de la migration de main-d'œuvre et de la

protection des droits des travailleurs migrants qui soit fondée sur les droits. Elle passe en revue les difficultés que posent les programmes de migration circulaire et leurs variantes aux syndicats et aux autres parties prenantes concernées par la protection des droits des travailleurs migrants. L'étude devrait contribuer à nourrir les débats en cours au sein du mouvement syndical et de la société civile, de l'Organisation internationale du Travail et au-delà.

### III. Aspects de la migration circulaire

35. Compte tenu des documents existants sur la migration circulaire, qui sont présentés ci-dessus, et des débats internationaux sur la question, il convient de prendre en considération les cinq aspects suivants lorsque l'on souhaite définir et mesurer la migration circulaire :

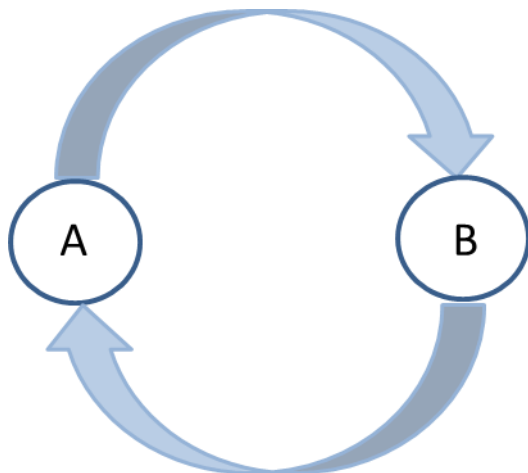
- a) Répétition du déplacement (fréquence) ;
- b) Directionnalité ;
- c) Durée ;
- d) But ou motif du déplacement ;
- e) Incidences positives sur le développement.

#### A. Répétition du déplacement (fréquence)

36. L'un des principaux problèmes relatifs à la migration circulaire dans le cadre de déplacements répétés consiste à distinguer la migration circulaire de la migration de retour, si tant est qu'il faille même établir une telle distinction. La migration circulaire est une forme de migration de retour, mais la migration de retour n'est pas nécessairement circulaire. Pour distinguer les deux concepts, on pourrait remplacer le concept de « circulaire » par celui de « pendulaire », qui illustre le va-et-vient qui est le propre de la migration circulaire. On peut également se demander si un individu qui n'a effectué que deux déplacements (Pays A → Pays B → Pays A), mais qui a l'intention de se déplacer à nouveau, peut être qualifié de migrant circulaire. Le concept de « boucle » a été élaboré pour décrire le déplacement d'un migrant.

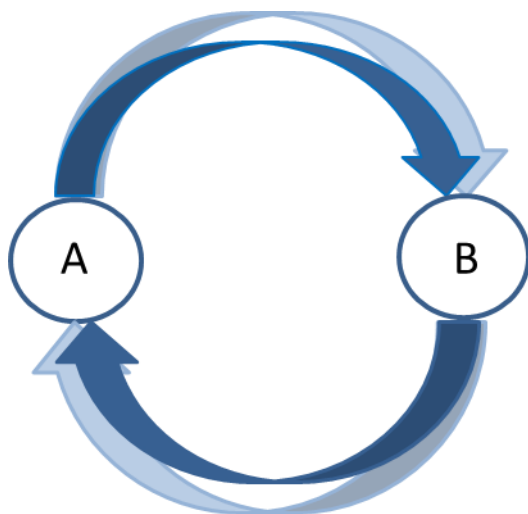
37. Une boucle de migration est définie comme étant une succession de franchissements de frontières internationales qui commence et s'achève dans le même pays (fig. 1). Si l'ensemble des migrations effectuées par un migrant forme une seule boucle (par exemple, A→B→A), cette personne est définie comme migrant de retour et non comme migrant circulaire. Un migrant circulaire doit donc avoir effectué plus d'une boucle pour être qualifié comme tel. Les déplacements qui sont considérés comme étrangers à la migration (tourisme, travail frontalier, voyage professionnel) n'entrent pas en ligne de compte.

Figure 1  
**Migration de retour et boucle de migration complète**



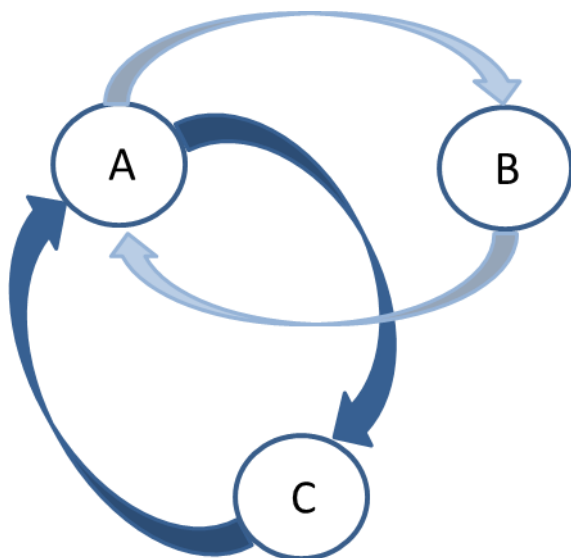
38. La figure 2 représente le cas le plus simple de migration circulaire. Dans cet exemple, le migrant a quitté deux fois le pays A et y est retourné deux fois, ce qui produit l'enchaînement  $A \rightarrow B \rightarrow A \rightarrow B \rightarrow A$ . Cet enchaînement comporte au moins quatre déplacements et décrit au moins deux « cercles » complets, soit au moins deux déplacements distincts hors du pays d'origine et deux retours distincts dans ce pays.

Figure 2  
**Représentation la plus simple de la migration circulaire**



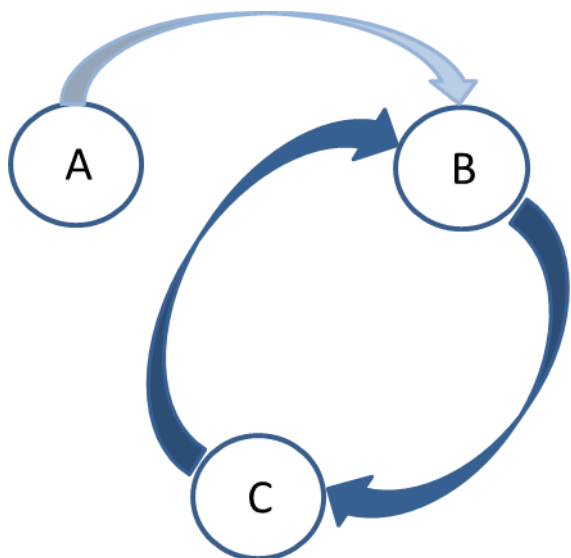
39. Ce qui est considéré comme une migration circulaire pour un pays peut ne pas l'être pour un autre. Par exemple, un enchaînement  $A \rightarrow B \rightarrow A \rightarrow B \rightarrow A$  amènerait les deux pays à considérer l'individu comme un migrant circulaire (voir fig. 2). Cependant, l'enchaînement  $A \rightarrow B \rightarrow A \rightarrow C \rightarrow A$ , composé lui aussi de deux boucles complètes, ferait de l'intéressé un migrant circulaire pour le pays A mais ni le pays B ni le pays C ne le définirait comme tel (voir fig. 3). En fait, de nombreux pays peuvent n'enregistrer que les enchaînements (SORTI)-ENTRÉ-SORTI-ENTRÉ-SORTI.

Figure 3  
Autre représentation de la migration circulaire



40. Ce problème est lié à la difficulté d'établir une distinction entre la migration circulaire et la migration de retour. Par exemple, une personne qui se rendrait du Tadjikistan (A) au Kazakhstan (B) puis en Fédération de Russie (C) et retournerait au Kazakhstan (B) ( $A \rightarrow B \rightarrow C \rightarrow B$ ) serait comptabilisée par le Kazakhstan comme un migrant circulaire (qui a immigré plus d'une fois dans le même pays) (voir fig. 4). Cependant, cette personne est simplement un migrant de retour, qui n'a effectué qu'une seule « boucle » de migration. Il ou elle n'a pas résidé dans au moins deux pays plus d'une fois.

Figure 4  
Exemple de migration de retour



## B. Directionnalité

41. La directionnalité a trait au sens des déplacements, qui exige que l'on identifie le pays d'origine. Cependant, la directionnalité n'est pas un critère nécessaire pour définir la migration circulaire. Un déplacement répété hors d'un pays d'origine donné n'est pas un élément essentiel de la définition de la migration circulaire, car cela provoquerait une trop grande complexité. La répétition des déplacements et les boucles complètes sont des paramètres plus importants.

42. Il existe plusieurs manières de définir le pays d'origine. Il peut s'agir du pays de naissance, du pays de nationalité, ou du pays de résidence habituelle (précédente) d'une personne qui ne retournera peut-être jamais dans son pays de naissance mais franchit des frontières internationales un nombre de fois suffisant pour être classé de toute façon dans la catégorie des migrants circulaires.

43. La directionnalité détermine effectivement la migration circulaire dans les cas où celle-ci est fonction du point de vue du pays, comme cela a été exposé ci-dessus. Elle joue également un rôle lorsqu'il est nécessaire d'établir une distinction entre migration interne et migration internationale. La question se pose notamment lorsqu'il s'agit de décider si une migration effectuée à l'intérieur de l'Union européenne devrait être considérée comme une migration internationale. Sur le plan statistique, une migration entre deux pays membres de l'UE est considérée comme une migration et devrait être prise en compte dans la mesure de la migration circulaire. Cependant, les données relatives aux migrations pourraient être utilement ventilées entre pays membres et pays non membres de l'UE. De plus, lorsque l'on examine les incidences de la migration circulaire sur le développement, il est logique de faire ressortir le pays d'origine.

44. Même s'il n'est pas possible d'inclure la directionnalité dans la définition statistique, ses incidences sur le développement donnent à penser qu'elle devrait être un aspect important de la définition conceptuelle.

## C. Durée

45. La « durée » désigne à la fois la longueur du séjour des migrants circulaires et la période sur laquelle porte l'évaluation de la circularité.

46. La dimension temporelle de la migration circulaire complique encore la définition. Au niveau le plus simple, la durée du séjour à l'étranger ou dans le pays d'origine n'entre pas en ligne de compte. Par conséquent, tout déplacement, quelle qu'en soit la durée, répond au critère simple. On peut accentuer la complexité en établissant des critères relatifs à la durée du séjour ou en limitant la période pendant laquelle les déplacements sont comptabilisés. Si la fixation de limites de durée et de longueur de séjour minimum peut quelque peu compliquer la définition, elle facilite néanmoins l'analyse des sources statistiques, dans la mesure où de nombreux pays ne parviennent pas toujours à saisir les séjours de courte durée dans les statistiques, notamment dans les zones de libre circulation des personnes comme l'Union européenne.

47. La fixation d'un seuil pour la durée de séjour est peut-être moins utile pour la définition conceptuelle, mais elle est absolument indispensable à des fins statistiques. Il est utile d'avoir une connaissance des migrants de courte durée pour l'élaboration des politiques et il conviendrait donc de proposer des types de migration circulaire distincts pour la définition statistique.

48. Un critère de durée devrait être établi pour distinguer les visites de courte durée des autres séjours. Un séjour d'au moins trois mois (ou l'intention de rester trois mois) dans un pays de destination (ou hors du pays d'origine, si la personne se rend dans plusieurs pays) correspond à la définition que donne l'ONU d'un migrant de courte durée. Il constitue donc un critère minimum naturel de séjour pour la migration circulaire. La dimension temporelle est aussi un élément important pour distinguer la migration de courte durée et la migration de longue durée.

49. Le seuil maximum de la période d'observation des déplacements devrait être fixé à dix ans. L'analyse des effets de cette limitation éventuelle sur le nombre de migrants circulaires est incluse dans les essais effectués dans les pays et présentés au chapitre 5.2 du rapport complet.

50. Bien que le critère de séjour minimum de trois mois corresponde aux recommandations de l'ONU concernant les migrants de courte durée (trois à douze mois), il ne correspond pas au critère de douze mois utilisé par Eurostat (qui est une migration de « longue durée » selon la définition de l'ONU). Il convient donc d'adopter des directives claires concernant la classification par durée de séjour.

## **D. But du déplacement**

51. Les éléments difficiles à mesurer, comme le but du déplacement, devraient être exclus d'une définition statistique de la migration circulaire, même si la définition conceptuelle peut les évoquer.

52. Bien que le motif de la migration ne soit pas un aspect essentiel de la définition statistique de la migration circulaire, il constitue une information très importante pour l'élaboration des politiques car différents programmes et mesures d'appui peuvent être élaborés par le gouvernement et les parties prenantes concernées en fonction du type de migration circulaire. Par conséquent, l'aspect relatif au but peut servir à subdiviser la migration circulaire en sous-catégories. Par exemple, eu égard au rôle important joué par l'acquisition de capital humain dans le développement, certains pays peuvent souhaiter collecter des informations afin de savoir si la migration circulaire est motivée par l'emploi, les études, la formation ou par d'autres raisons, afin d'évaluer ses incidences sur le développement.

## **E. Incidences sur le développement**

53. La migration circulaire apporte plusieurs avantages. Elle procure des bénéfices au pays d'origine tout comme au pays de destination, ainsi qu'aux migrants eux-mêmes. La migration circulaire peut remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans le pays de destination et accroître sa production économique. Dans le pays d'origine, elle peut contribuer à la baisse du chômage et apporter un capital financier et humain (en termes de rapatriement d'argent et de compétences), et atténuer la perte de population due à l'émigration. Au plan individuel, les migrants bénéficient d'une augmentation de revenu, enrichissent leur expérience professionnelle et développent leurs aptitudes.

54. Ces « couches multiples » des incidences de la migration, aux niveaux macroéconomique, intermédiaire (ou local) et individuel, rendent particulièrement difficile la saisie des données relatives aux incidences sur le développement par une méthode d'estimation unique. Des tentatives ont été faites par le passé pour décrire les incidences de

la migration sur le développement, mais la plupart d'entre elles exigeaient des enquêtes multiples et complexes<sup>6</sup>.

55. De plus, les avantages de la migration circulaire en termes de développement sont liés à la légalité de la migration et à sa nature temporaire ; lorsque les migrants sont en situation irrégulière et travaillent dans le secteur informel, ils s'exposent à un risque élevé d'exploitation et de traite par l'employeur et retirent de la migration des avantages financiers bien inférieurs à leurs attentes. De plus, les migrants qui travaillent à l'étranger pendant des périodes prolongées peuvent commencer à faire venir leur famille dans le pays de destination, transformant la migration circulaire en un phénomène plus permanent. À l'inverse, les liens qui unissent les migrants à leurs proches restés dans le pays d'origine peuvent se distendre, les migrants cessant d'envoyer des fonds et parfois fondant une nouvelle famille dans le pays de destination, ce qui produit un phénomène de familles « laissées au pays ou abandonnées », avec les coûts sociaux élevés qui en découlent.

56. Autrement dit, pour que la migration circulaire devienne un facteur de développement, plusieurs conditions propices devraient être réunies dans les pays d'origine comme dans les pays de destination. Un travail de sensibilisation considérable devrait être effectué auprès des migrants et de leur famille et des mesures de soutien devraient être prises pour faire face à tous les risques éventuels et obtenir le maximum d'avantages.

57. En résumé, cet aspect est difficile à mesurer. En étendant l'aspect relatif au « but » à tous les types de déplacement, et pas exclusivement aux déplacements liés au travail, certains éléments de cet aspect pourront être indirectement pris en compte. Il serait trop restrictif de ne considérer que les migrants en situation régulière. Tous les migrants circulaires devraient donc être inclus dans la définition statistique, quel que soit leur statut. Il faut reconnaître cependant que les migrations irrégulières ne sont pas habituellement prises en compte dans les bases de données officielles, ce qui rend la distinction entre migration régulière et irrégulière presque impossible à établir.

## **IV. Éléments clefs d'une définition statistique de la migration circulaire**

### **A. Définitions conceptuelle et statistique de la migration circulaire**

58. La plupart des définitions relatives à la migration circulaire peuvent être qualifiées de « définitions conceptuelles », ce qui signifie que leur principal objectif est de décrire la migration dans un contexte plus large en tenant compte de ses effets sur les différentes parties concernées, et pas nécessairement de promouvoir la comparabilité entre les pays ou dans le temps.

59. D'autres types de définitions, qui permettraient d'effectuer un suivi permanent de la migration circulaire et de mesurer son évolution progressive, ce que l'on appelle des « définitions statistiques », doivent être élaborées pour pallier les défauts des définitions conceptuelles, lors de l'élaboration de cadres pour l'observation statistique. Contrairement aux définitions conceptuelles, les définitions statistiques énoncent clairement les paramètres de la mobilité humaine qui doivent être réunis pour que celle-ci entre dans la catégorie de la migration circulaire.

<sup>6</sup> Voir, par exemple, le rapport de l'IPPR sur ses travaux menés en 2009, à consulter à l'adresse suivante : [www.ippr.org/publications/development-on-the-move-measuring-and-optimising-migrations-economic-and-social-impacts](http://www.ippr.org/publications/development-on-the-move-measuring-and-optimising-migrations-economic-and-social-impacts).



60. Le tableau 2 expose les principales différences entre les définitions conceptuelle et statistique de la migration circulaire, sur la base des critères utilisés pour établir une distinction entre les différents types possibles de migration internationale. Il ressort de cette comparaison que les définitions conceptuelles mettent essentiellement l'accent sur les aspects qualitatifs de la migration, comme son but ou ses incidences sur le développement. La définition statistique met en avant les critères figurant dans les Recommandations des Nations Unies en matière de statistiques des migrations internationales, notamment à travers la notion de changement de résidence et de durée de séjour.

Tableau 2

**Définitions conceptuelle et statistique de la migration circulaire<sup>7</sup>**

<i>Critère</i>	<i>Définition conceptuelle</i>	<i>Définition statistique</i>
Changement de résidence et durée du changement	- L'hypothèse est que les migrants conservent leur résidence principale dans un pays tout en se déplaçant temporairement dans un autre pays (les visites de courte durée ne sont pas incluses)	+ Le terme « Migration » est pris au sens littéral de changement de résidence habituelle pendant trois mois au moins (courte durée) ou douze mois au moins (longue durée)
Périodicité et répétitivité du mouvement	+ Pour distinguer la migration circulaire de la migration de retour ou de la migration temporaire, deux boucles au moins doivent s'être formées (sortie-entrée et sortie-entrée)	+ Pour distinguer la migration circulaire de la migration de retour ou de la migration temporaire, plus de deux franchissements de frontière doivent avoir lieu
Directionnalité	+ Importance du lien avec le pays d'origine, qu'il s'agisse du départ du pays d'origine et du retour dans celui-ci, ou du départ vers le pays d'origine et du retour dans le pays de destination	- Peut avoir lieu entre deux pays quels qu'ils soient, les pays pouvant changer au fil du temps
But	+ Principalement économique (travail, études, commerce)	- Aucune précision
Incidences sur le développement	+ Il est important qu'elles soient précisées	- Non prises en compte car difficiles à calculer

<sup>7</sup> Organisation internationale pour les migrations (2015).

<i>Critère</i>	<i>Définition conceptuelle</i>	<i>Définition statistique</i>
Statut juridique	-/+ Ce n'est pas l'élément principal, mais la migration régulière a plus de chances d'avoir des incidences favorables	-/+ Ce n'est pas l'élément principal, mais il a été indiqué dans certains contextes (Réseau européen des migrations-REM)
Spontané/ facilité	-/+ Ce critère peut être utilisé pour établir une distinction mais il n'est pas essentiel	-/+ Ce critère peut être utilisé pour établir une distinction mais il n'est pas essentiel

*Note* : Les signes plus et moins indiquent si l'aspect dont il s'agit doit être inclus dans la définition. Le plus signifie qu'il est nécessaire de l'inclure et le moins que cela n'est pas nécessaire. -/+ indique que l'aspect en question est facultatif.

## B. Propositions pour la définition de la migration circulaire

61. La distinction qui est établie entre définitions conceptuelle et statistique tient à la nécessité de décrire de manière précise ce que l'on entend mesurer d'une part, et les modalités de la mesure d'autre part. Par exemple, bien que la définition statistique de la migration circulaire ne puisse pas tenir compte de ses incidences sur le développement, une définition conceptuelle devrait reconnaître celles-ci, ne serait-ce qu'en tant que possibilités, car on sait que les incidences sont difficiles, voire impossibles à mesurer directement.

62. Il est évident qu'un pays peut avoir des objectifs précis qui se traduiraient par une définition spécifique de la migration conceptuelle. Cependant on a estimé qu'il convenait de déterminer une définition conceptuelle unique correspondant autant que possible aux besoins de la politique sans s'éloigner d'une application statistique réaliste. Une telle définition devrait également pouvoir rendre compte de la migration circulaire « gérée » tout comme de la migration « spontanée ».

### 1. Définition conceptuelle

63. La définition proposée par le Réseau européen des migrations (REM) dans son Glossaire<sup>8</sup> réunit les conditions nécessaires pour devenir une définition conceptuelle commune de la migration circulaire :

*« des migrations légales effectuées à plusieurs reprises par la même personne entre deux pays ou plus. ».*

64. Comme on l'a vu précédemment, certains aspects de la migration circulaire sont difficiles à mesurer, et pourraient s'opposer à une large utilisation du concept et partant, à l'établissement de comparaisons internationales. La définition du REM est simple et bien connue des responsables politiques européens. Cependant, des précisions supplémentaires doivent être apportées afin d'en faire une définition statistique. À cet effet, on trouvera ci-après une analyse de chacun des termes ou expressions utilisés dans la définition du REM.

<sup>8</sup> Voir Glossaire du REM à l'adresse suivante : [ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network/glossary/index\\_a\\_en.htm](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network/glossary/index_a_en.htm).

65. La première expression, « à plusieurs reprises », indique que le phénomène doit se reproduire dans la durée, mais ne donne pas d'indication quant à la période de référence. Peut-on qualifier de migrant circulaire un individu ayant vécu plusieurs épisodes migratoires au cours de sa vie ? Une interprétation plus logique consisterait à prendre comme référence la fréquence, c'est-à-dire le nombre d'épisodes migratoires au cours d'une période donnée et non de la vie entière. Une période de dix ans a été jugée assez longue pour permettre la manifestation de la circularité et assez courte pour exclure les cas sans intérêt pour entrer en ligne de compte dans une politique générale, comme les personnes dont les migrations répétées sont espacées dans le temps. Cette période devrait être glissante, c'est-à-dire comprendre les dix dernières années à partir de la période de référence.

66. Le second terme figurant dans la définition du REM, à savoir « légales » reprend l'un des aspects pris en compte pour la migration circulaire. Cette qualification répond au critère de migration « gérée », c'est-à-dire de migration organisée dans un cadre législatif et/ou officiel, mais elle laisserait de côté certaines formes spontanées de migration circulaire, qui peuvent se produire hors d'un cadre légal. En outre, limiter la migration circulaire aux migrations régulières compliquerait la mesure statistique, car les enquêtes concernant les migrants ne prennent pas nécessairement en compte la légalité de leur situation. De plus, la définition internationale de la migration ne comprend aucun critère de légalité. De ce fait, l'application statistique ne devrait pas comprendre ce genre de critère.

67. L'utilisation du terme « migration » plutôt que « déplacements » ou « mobilité » suppose que tout changement de pays doit répondre aux prescriptions relatives à la durée effective et/ou envisagée du séjour définies dans les recommandations internationales. Celles-ci définissent la migration internationale comme un changement de pays de résidence habituelle avec une durée d'au moins douze mois de séjour dans le pays de destination, et exclut les voyages touristiques, les visites rendues à la famille ou aux amis, les voyages d'affaires et les voyages pour traitement médical ou les pèlerinages religieux. Les recommandations internationales prévoient également des changements de résidence de plus courte durée, c'est-à-dire de trois à douze mois, qui sont qualifiées de migrations « de courte durée ».

68. L'intégration de la migration de courte durée dans la définition de la migration circulaire répond à l'intérêt porté aux déplacements internationaux de courte durée. Cependant, la prise en compte de ces déplacements compliquerait l'insertion de la migration circulaire dans les statistiques internationales courantes des migrations, qui portent sur les déplacements d'au moins douze mois. Si la migration circulaire ne consistait qu'en déplacements à l'étranger pour des périodes d'au moins douze mois, il serait alors possible d'en faire un sous-ensemble de la migration internationale globale, représenté sous forme de tableaux, et d'évaluer son importance.

69. On constate une confusion latente entre la migration « circulaire » et la migration « saisonnière ». Cette dernière n'est définie dans les recommandations internationales qu'en relation avec les déplacements liés au travail, les migrants saisonniers étant définis comme des « personnes employées par un pays autre que le leur pendant une partie de l'année seulement, car le travail qu'ils accomplissent est fonction des saisons ». Par conséquent, pour être qualifiée de « saisonnière », une migration doit être de courte durée (séjour à l'étranger de trois à douze mois), effectuée pour des raisons professionnelles et au cours d'une période précise de l'année (le plus souvent récurrente). Une migration saisonnière répétée pourrait donc être considérée comme un cas particulier de migration circulaire si la migration de courte durée est reconnue comme une forme de circularité.

70. L'expression « par la même personne » qui figure dans la définition du REM laisse entendre qu'une migration doit être liée à un identificateur correspondant à un migrant et qui sera conservé. Le recueil des parcours migratoires individuels constituerait une source

d'information idéale mais cette pratique est difficilement réalisable. D'un point de vue statistique, il faut trouver un compromis entre la nécessité de disposer des données utiles et le travail et les coûts que suppose la collecte des données correspondantes.

71. La dernière partie de la définition du REM, « entre deux pays ou plus », confère une souplesse suffisante pour faire face à la complexité des parcours migratoires dans la réalité. D'une part, le fait de préciser « deux ou plus » ne limite pas la migration circulaire à une simple migration pendulaire (migrations allers retours) entre deux pays et il permet d'élargir le cadre à d'autres modèles de migrations composites. D'autre part, cela pose le problème de la délimitation de la notion de circularité. Là encore, l'application statistique doit trouver un équilibre entre le caractère complet de l'ensemble des modèles de migration et la faisabilité de la collecte des données.

## 2. Définition statistique

72. Suite aux observations formulées concernant la définition conceptuelle, la définition statistique générale proposée pour la migration circulaire est la suivante :

*« Un migrant circulaire est une personne qui a franchi les frontières nationales du pays communiquant les données au moins trois fois au cours des dix dernières années, chaque fois pour un séjour (dans le pays concerné ou à l'étranger) d'une durée minimum de 12 mois. ».*

73. Cette définition permet de recenser toutes les personnes qui suivent un modèle de migration immigration-émigration-immigration et émigration-immigration-émigration. Elle énonce des prescriptions minimales (relier les événements migratoires aux personnes). Elle est liée à la définition internationale de la migration, qui concerne une durée de séjour d'une année au moins, et elle permet donc d'évaluer la proportion de migrants circulaires dans le nombre total de migrants internationaux. Elle ne limite pas la circularité à des circuits fermés de pays : une trajectoire  $A \rightarrow B \rightarrow A \rightarrow C$  est aussi circulaire que la trajectoire  $A \rightarrow B \rightarrow A \rightarrow B$ , lorsqu'elle est considérée du point de vue du pays A, qui communique les données. Ce qui compte dans ce cas de figure c'est le point de vue du pays communiquant uniquement : la circularité est entendue comme étant un séjour répété au même endroit (le pays communiquant les données) indépendamment du ou des autre(s) lieu(x) de séjour.

74. En principe, trois épisodes migratoires ne définissent pas nécessairement un comportement de migration circulaire au sens où on l'entend généralement. Le concept de boucle, entendu comme un enchaînement de migrations en provenance d'un pays donné et de retour vers ce pays, est peut-être plus proche de la notion intuitive de circularité. Dans ce cadre conceptuel, la migration circulaire consisterait donc en une série d'au moins deux boucles de migrations internationales effectuées par la même personne.

75. Pour appliquer cette définition fondée sur des boucles à la pratique statistique, il suffirait d'ajouter un événement migratoire aux trois trajectoires déjà évoquées dans la définition statistique proposée. Par exemple, du point de vue du pays déclarant A, une série  $A \rightarrow X \rightarrow A \rightarrow X \rightarrow A$ <sup>9</sup> fait apparaître deux boucles complètes et se fonde sur l'enchaînement émigration-immigration-émigration-immigration, donc sur quatre épisodes migratoires ; de la même façon, la série  $X \rightarrow A \rightarrow X \rightarrow A \rightarrow X$  fait également apparaître deux boucles complètes ; elle se fonde sur l'enchaînement immigration-émigration-immigration-émigration, comprenant là encore quatre épisodes migratoires. Considérant que la mesure de la migration circulaire en est à ses balbutiements et que l'ampleur du phénomène est encore très incertain, on a préféré proposer une définition plus large et éventuellement en

<sup>9</sup> C'est-à-dire du pays A vers le pays X, puis de retour vers A, suivi d'un nouveau départ vers le pays X et d'un retour dans le pays A, X étant un pays inconnu.

inférer une autre, plus restrictive (fondée sur les boucles), à partir des données présentées sous forme de tableau.

76. Aux fins de la collecte et de la communication des données, les adaptations suivantes de la définition statistique de la migration circulaire peuvent être utilisées en fonction de la destination des flux de migration :

a) Un immigré circulaire est un individu qui a immigré plus d'une fois dans le même pays au cours des dix dernières années, la durée de chaque séjour (dans ce pays ou à l'étranger) étant d'au moins douze mois ;

b) Un émigré circulaire est un individu qui a émigré plus d'une fois hors du même pays au cours des dix dernières années, la durée de chaque séjour (à l'étranger ou dans ce pays) étant d'au moins douze mois.

77. Les définitions présentées ci-dessus peuvent contribuer au recensement des migrants circulaires même lorsqu'une migration n'a pas été portée au dossier d'une personne. Par exemple, lorsqu'un individu dont la résidence habituelle se trouve dans un pays donné a immigré deux fois au cours des dix années précédentes mais qu'aucune émigration n'est enregistrée, on peut supposer que l'intéressée a suivi une trajectoire migratoire du type immigration-émigration (manquante)-immigration, s'il existe des motifs raisonnables de penser que la durée de chacun des séjours est conforme à la durée requise.

78. Il conviendrait de noter que l'enchaînement immigration de longue durée-émigration de courte durée-immigration de longue durée (avec interruption de moins de douze mois du séjour dans le pays d'accueil) et la séquence inverse (émigration de longue durée – immigration de courte durée – émigration de longue durée) seraient considérées comme une immigration/émigration circulaire bien que ne répondant pas au critère de trois migrations de longue durée comme dans la définition générale. Il importe d'éviter ce type d'incohérence en estimant si le séjour à l'étranger observé ou estimé est d'une durée suffisante<sup>10</sup>.

79. Le caractère très large des définitions statistiques proposées est une source possible d'incohérence dans les statistiques miroirs relatives aux migrants circulaires. Par exemple, l'enchaînement  $A \rightarrow B \rightarrow A \rightarrow C$  permet d'identifier un émigré circulaire pour le pays A, mais qui ne serait pas un immigré circulaire pour le pays B ou C. Là encore, le point de vue du seul pays déclarant s'est vu accorder la priorité.

80. Afin de répondre à la nécessité de disposer d'informations sur les durées de séjour plus courtes et conformément aux recommandations de l'ONU sur les statistiques des migrations, qui définissent explicitement la catégorie additionnelle de migrant de courte durée, des précisions correspondantes sont apportées à la définition statistique de la migration circulaire afin de tenir compte de la migration de courte durée :

a) Un immigré circulaire de courte durée est un individu ayant immigré plus d'une fois dans le même pays au cours des dix dernières années, la durée de chaque séjour (dans ce pays ou à l'étranger) étant égale ou supérieure à quatre-vingt-dix jours et inférieure à douze mois ;

b) Un émigré circulaire de courte durée est un individu ayant émigré plus d'une fois hors du même pays au cours des dix dernières années, la durée de chaque séjour (dans ce pays ou à l'étranger) étant égale ou supérieure à quatre-vingts dix jours et inférieure à douze mois.

<sup>10</sup> À proprement parler, du point de vue de la statistique internationale, la personne qui quitte le pays pour une période de moins d'un an ne serait pas considérée comme changeant de pays de résidence habituelle et la deuxième entrée/sortie ne serait donc pas comptabilisée comme une nouvelle migration.

81. La définition de migrant circulaire de courte durée ne tient toujours pas compte des personnes qui ont effectué des déplacements répétés, mais d'une durée telle qu'elles ne peuvent pas figurer dans la catégorie des migrants circulaires proprement dits (c'est-à-dire de longue durée) ou dans celle des migrants circulaires de courte durée. Ainsi, un individu qui a accompli un enchaînement « immigration (d'une durée de trois mois)-émigration (d'une durée de douze mois)-immigration (d'une durée de douze mois) » n'entrerait pas dans le cadre des définitions ci-dessus. En outre, il s'agit des « migrants circulaires de moyenne durée ». Il est donc nécessaire d'établir une règle de répartition claire pour pouvoir faire des comparaisons internationales exactes. Il convient de noter que les migrations de courte durée de ces personnes n'apparaîtront en principe pas dans les statistiques internationales.

## V. Conclusions

82. Bien qu'il soit facile à appréhender, le concept de migration circulaire se complique lorsqu'il s'agit de trouver une définition statistique qui s'applique à l'ensemble des trajectoires migratoires concernées. Pour atteindre l'objectif de mesurabilité statistique qui devrait permettre la production des premiers chiffres comparables au plan international, la définition statistique générale suivante est proposée :

*« Un migrant circulaire est une personne qui a franchi au moins trois fois les frontières nationales du pays déclarant au cours des 10 dernières années, chaque fois pour une durée de séjour (à l'étranger ou dans le pays) d'au moins 12 mois. ».*

83. Cette définition est liée à la définition internationale de la migration, qui concerne les séjours d'au moins douze mois et permet ainsi d'évaluer la proportion de migrants circulaires dans le nombre total de migrants internationaux. Afin de répondre aux besoins d'information sur les durées de séjour plus courtes, et conformément aux recommandations de l'ONU sur les statistiques des migrations, qui définissent explicitement la catégorie additionnelle de migrant de courte durée, des précisions correspondantes sont apportées à la définition statistique de la migration circulaire afin de rendre compte de la migration de courte durée.

84. Deux pays, l'Italie et la Suède, ont testé les définitions proposées avec des données empiriques (voir le rapport complet pour un exposé plus détaillé). Ces essais ont donné des résultats encourageants, mais des expériences doivent être menées à plus grande échelle pour mieux comprendre les difficultés et avantages concrets de la production de ces statistiques. Par ailleurs, les décideurs pourraient contribuer à affiner les définitions. La publication de statistiques expérimentales comparables au plan international peut être une bonne façon d'améliorer les connaissances sur la migration circulaire ainsi que les moyens de la mesurer.

85. Des informations complémentaires peuvent être associées aux statistiques des migrations circulaires afin de faciliter leur utilisation. Les travaux dont il est rendu compte dans le présent document portaient exclusivement sur la mesure de l'ampleur globale de la migration circulaire, sans envisager les détails de tableaux à double entrée qui seraient les plus adéquats. Cela pourrait être la tâche d'un futur groupe d'experts de la migration circulaire.

## VI. Références

86. La liste des publications citées dans le présent document peut être consultée dans le rapport complet, disponible à l'adresse suivante : [www.unece.org/index.php?id=40939#/](http://www.unece.org/index.php?id=40939#/).

---